

DÉLIBÉRATION N°DL20240159 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

SAISON CULTURELLE 2024-2025 - PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX - CONVENTIONS

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la commune de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : les associations « Arcomik » et « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre ».

La seconde partie de la saison culturelle 2024/2025 comprendra deux spectacles dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes).

Ces partenariats s'organisent de la façon suivante :

- Partenariat avec l'association « Arcomik » :

La commune de Saint-Chamond versera une participation forfaitaire pour l'accueil du spectacle :

« **WALY DIA** » le mercredi 5 mars 2025 à 20h salle Aristide Briand, en partenariat avec l'association « Arcomik ».

Le budget prévisionnel est évalué à 19 485 € ; il sera réajusté en fonction du réalisé et la répartition du contingent de places à vendre se fera de la manière suivante :

- 9 742,50 € pour l'association « Arcomik » et 375 places à vendre,
- 9 742,50 € pour la ville de Saint-Chamond et 375 places à vendre.

La commune de Saint-Chamond participera également à hauteur de 2 000 € aux frais globaux de communication du Festival Arcomik 2025 sur présentation d'une facture.

- Partenariat avec l'association « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre » :

La commune de Saint-Chamond, en qualité d'organisateur référent, fixe une contribution financière au partenaire pour l'accueil du spectacle :

« **CANTORIA** » le dimanche 18 mai 2025 à 17h à l'Église Saint-Pierre en partenariat avec l'association « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre ».

La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places à vendre se fera de la manière suivante :

- 35 % pour l'association « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre » plafonnée à une participation de 2 285,50 € et 175 places à vendre,
- 65 % pour la commune de Saint-Chamond soit le reste des dépenses engagées et 325 places à vendre.

Le budget prévisionnel est établi à 6 530 € ; il sera réajusté en fonction du réalisé.

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec les associations « Arcomik » et « Les Amis des Orgues de Saint-Pierre », dans le cadre de la programmation de spectacles de la saison culturelle 2024/2025,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 14 novembre 2024